

## PETIT RAPPEL POUR FACILITER LA VIE AU SEIN DES STRUCTURES JEUNESSE

Marquez le nom et prénom de votre enfant sur ses pantoufles.

N'apportez pas de petits objets et jouets personnels. Nous en avons en suffisance.

En cas de maladie ou d'absence, prévenez-nous avant 8h00.

Annoncez-nous, par écrit, les absences de votre enfant 4 semaines à l'avance.

Informez-nous si c'est un tiers qui vient chercher votre enfant.

Informez-nous s'il y a des changements de fréquentation pour votre enfant, dus à des sorties scolaires (pour l'UAPE).

Les placements en irrégulier doivent être annoncés par écrit au minimum le 15 du mois précédent le mois en question.

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant et pour l'équipe éducative.

Les structures d'accueil ne sont pas des lieux de garde d'enfants malades. En cas de fièvre (38° ou plus), votre enfant ne vient pas.

Prévenez-nous si vous avez donné à votre enfant un médicament avant de venir.

Si nous devons administrer un médicament, inscrivez avec soin la médication sur l'emballage et donnez le médicament à un membre de l'équipe.

Pensez à lire les panneaux d'affichage et servez-vous des flyers à votre disposition.

Annoncez-nous tout changement de coordonnées (N° de natel, téléphone, adresse...).